

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 23 (1872)
Heft: 2

Rubrik: Communications forestiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications forestières.

Schwytz. Nous empruntons à la feuille d'avis d'Einsiedeln le communiqué suivant publié sous le titre „Nos forêts“ dans les numéros de 9 et 16 septembre 1871:

De toutes parts et particulièrement dans les cantons forestiers, se fait entendre la plainte que les forêts disparaissent sous la cognée du bûcheron, et que l'on s'occupe trop peu de leur repeuplement. Dans nos contrées aussi nos corporations ne suivent malheureusement que trop l'exemple général, les produits de nos superbes boisés sont l'objet de la convoitise des communiers tandis que l'on ne songe guères à les entretenir et à les conserver. Depuis 1865 la communauté de Binzen a porté ses distributions annuelles de bois à un taux beaucoup trop élevé pour ses provisions de matériel exploitable, et les corporations rurales, celles du moins qui n'ont pas encore tout à fait rasé leurs forêts et qui par conséquent n'ont plus de bois à partager, effectuent des ventes de boisés étendus sans renoncer pour cela à leurs distributions régulières. Ainsi par exemple Willerzell, a vendu une forêt pour la somme de 31500 fcs., et si nous sommes bien informés Euthal se dispose également à aliéner une partie considérable de boisés. De tels faits sont bien propres à attirer l'attention sur les questions relatives aux forêts et à faire éléver la voix pour de sérieux avertissements.

Pour ce qui concerne la communauté de Binzen, le conseil administratif a chargé en 1854 Mr. le professeur Landolt d'établir un plan d'aménagement pour les forêts de la communauté, ce plan indique que l'état actuel des forêts permet d'exploiter pendant les 10 premières années un millier de toises par an, soit en tout 10000 toises. L'augmentation du matériel ligneux, qu'il est nécessaire de poursuivre, devait s'obtenir par l'augmentation de l'accroissement résultant d'un meilleur aménagement et du boisement des nombreuses lacunes qu'on rencontre dans les boisés. — Mr. le professeur Landolt estime à environ 18 fcs. la valeur d'un lot d'ayant-droit tel qu'il aurait pu être distribué pendant 10 ans sans nuire à l'état des forêts.

D'après les indications du professeur aménagiste les exploitations devaient s'opérer dans les boisés suivants:

1. Hirzegg		3000	toises.
2. Bollern,	3 arpents	120	"
3. Jentenen	45	2340	"
4. Bannwald	34	2460	"
5. Fraisen et Schienwald	24	2080	"
	106	arpents	10000 toises.

En novembre 1865 l'assemblée des ayant-droit saisissant mal le sens du rapport de Mr. Landolt, et malgré la vive opposition des membres du conseil capables de le mieux comprendre, décida de maintenir sur l'ancien pied les distributions de bois; au dire d'un grand nombre elle ne voulut pas même admettre un terme de 10 ans. Ensuite de cette décision les répartitions de bois s'effectuèrent pour une valeur à peu près double de celle calculée par l'aménagiste. Il est en effet de notoriété publique que les gaubes de cette année valent en moyenne de 33 à 36 fcs. Mais l'expérience a pleinement confirmé l'exactitude des calculs du professeur Landolt. Car le matériel ligneux qui devait suffire aux exploitations de dix années en coupant chaque année 1000 toises, ce qui eût donné aux gaubes une valeur approximative de 18 fcs. est maintenant déjà consommé en 6 ans au lieu de 10 par ces trop fortes délivrances. Les districts de Hirzegg, Bollern et Jentenen ont été effectivement exploités; en place des 58 arpents destinés aux coupes dans le Bannwald, le district de Freisen et le Schienwald, on n'en a il est vrai rasé que 52 dans le Brunnenlochwald, mais c'était aussi du bois plus beau en proportion.

Il est facile de conclure que la communauté de Binzen a exploité plus de bois dans ces dernières années que l'état de ces forêts et un aménagement rationnel n'autorisait à le faire et qu'elle fera bien de renoncer, plus tôt et mieux, à ces répartitions annuelles pour en revenir comme jadis à ne plus distribuer de bois que tous les 2 ans. Nous nous hâtons d'ajouter que nous sommes loin de méconnaître les progrès réels que l'administration de la communauté a effectués en reboisant activement les lacunes, en établissant une belle pépinière qu'elle fait entretenir avec soin, en limitant le parcours du bétail, etc. Mais si louables que soient les efforts faits dans ce sens, on ne sera pas en état de couvrir le déchet annuel et d'empêcher la prompte disparition des boisés exploitables, si l'on ne réduit pas le taux actuel des distributions.

En vingt ans on aurait épuisé, en continuant sur ce pied, tous les boisés d'âge mur, et alors il faudrait bien, bon gré mal gré que la communauté renonçât pour une longue suite d'années, à toute exploitation dans ses forêts.

Pour renforcer notre assertion, nous citons textuellement le passage y relatif du rapport de Mr. Landolt en faisant observer que les vrais praticiens de la contrée s'étaient déjà précédemment déclarés d'accord avec les vues de l'auteur et qu'ils avaient reconnu l'exactitude de ses calculs : „Le bois exploitable, qui est rangé à la 3me classe du tableau des classes d'âge, avec tout l'accroissement qu'il pourra encore produire, doit être reparti pour son exploitation sur une période aussi longue que le nombre d'années qui doivent s'écouler jusqu'à ce que le bois plus jeune, rangé dans la deuxième classe soit à son tour devenu exploitable, et puisse suffire aux exploitations en attendant l'exploitabilité des recrus formant aujourd'hui la première classe. Si la proportion des classes d'âge était normale, le bois de la 3me classe pourrait être entièrement exploité pendant 40 ans, mais comme les boisés de la seconde classe n'occupent pas seulement la moitié de l'étendue qu'ils devraient recouvrir, cette lacune doit être couverte par des économies faites sur la 3me classe, dont les boisés devraient ainsi être affectés aux exploitations de 56 années. Cependant comme la plus jeune classe est plus fortement représentée qu'elle ne le serait normalement, et que d'ailleurs les vieux boisés se présentent en grande partie dans un état si défavorable qu'il n'y a rien à gagner à les conserver trop longtemps, on peut fixer définitivement à 50 ans la durée de la période pendant laquelle le vieux bois doit suffire aux exploitations.“

Ainsi les distributions annuelles de bois, telles qu'elles se pratiquent aujourd'hui, sont une dilapidation du bien de la communauté, dont la génération actuelle ne saurait comment rendre compte à la génération future, qu'elle lèse dans ses droits.

Nous basant sur ces observations, nous voudrions engager la communauté à se réunir, s'il le faut en assemblée extraordinaire, pour annuler sa décision de novembre 1865 relative à une répartition annuelle de bois, et à décréter qu'à l'avenir comme ci-devant, la distribution des lots de bois n'aura lieu que de deux en deux ans.

Au fond, même après une semblable réduction, ces distributions dépasseraient encore la possibilité de nos forêts qui se trouve nécessairement affaiblie ensuite des exploitations exagérées des six dernières années, car nous nous sommes déjà accordé 2 à 3 distributions anticipées. Mais n'oubliant pas le proverbe "le mieux est ennemi du bien" nous nous bornons à réclamer ce qu'il nous semble possible d'obtenir. Dans tous les cas la valeur d'un lot de bois ne devrait jamais dépasser une trentaine de francs. Quant à la culture des lacunes et des clairières nous espérons que notre forestier ne perdra pas le zèle qu'il a déployé jusqu'ici.

Les exemples enseignent et attirent ; la puissante corporation du village de Binzen devrait encourager les corporations rurales plus faibles par son exemple, en exploitant ses forêts dans une mesure rationnelle, et en consacrant les soins nécessaires à l'entretien des boisés. Quand les habitants des campagnes voient combien peu on ménage le bois, et les riches répartitions que l'on s'accorde au village, il est naturel qu'il s'empressent de suivre un exemple aussi agréable. Et comme malheureusement, il est en général plus aisé de suivre les mauvais exemples que d'imiter les bonnes pratiques, nos corporations rurales ont augmenté leurs répartitions, sans entreprendre les cultures par lesquelles nous rachetons, au moins en quelque mesure, nos exploitations exagérées.

Deux corporations sont déjà complètement privées de bois exploitable, et cela ensuite de coupes rases, d'autres font des distributions dont la valeur s'élève à 50 ou 60 fcs et non contentes de cela elles alienent encore de grandes étendues de forêts. En revanche on ne fait presque rien pour le reboisement des coupes, pour l'établissement de pépinières (bien que chaque commune dût au moins en posséder une), non plus que pour la défense des recrus contre le parcours des chèvres et des moutons. Cependant on sait bien qu'une jeune forêt ne peut réussir ou ces animaux pâturent. On voit encore aujourd'hui des coupes rases datant de 20 à 50 années, tout à fait incultes, dénudées et cela dans des localités où rien ne peut croître que du bois. Au reste les cours d'eau des montagnes sont devenus plus menaçants ensuite des coupes rases que l'on a opérées sur les pentes escarpées et dans les ravins des torrents, ainsi le long du Grossbach.

Depuis le partage des forêts, les boisés exploitables de nos corporations ont diminué dans une mesure qui invite à de graves réflexions, d'autant plus qu'en somme il faut convenir qu'on est loin d'avoir fait le nécessaire pour remplacer ces boisés et repeupler convenablement les places vides. Il est donc urgent que sans délai des vues plus saines se fassent jour, et en particulier que les corporations rurales fassent de plus grands efforts pour la culture des forêts. Trop souvent les hommes éclairés usent leurs forces en intrigues électorales, luttes de rivalités, etc.; ils devraient bien plutôt se réunir pour plaider auprès de leurs combourgeois la cause des forêts et travailler activement à l'amélioration de leur aménagement.

On a aussi reproché récemment à l'administration du couvent d'avoir surexploité ses forêts, bien qu'elle ne coupe en général que du bois tout-à-fait exploitable. La plus grande partie des forêts du monastère doivent occuper des positions favorables au semis naturel et les jeunes recrus sont suffisamment garantis contre les incursions du bétail. Nous apprenons d'ailleurs que l'administration projette d'établir une pépinière et de compléter par des plantations le repeuplement des clairières; en général elle a l'intention de consacrer une plus grande attention à la culture des forêts.

Nous nous bornerons à ces quelques observations générales sur la question si importante de l'exploitation des bois et de l'entretien des forêts, nous aimerais la voir traitée par une plume mieux autorisée. Notre but sera atteint si cet appel, "sine ira et studio", tombe sur une bonne terre et si l'on prête en conséquence une attention plus sérieuse à ces questions importantes. Le tableau que nous avons tracé n'a en aucune façon été noirci à plaisir, et notre appel pour la protection des forêts est certainement justifié. Les forêts sont un capital précieux dans nos régions élevées et nous ne sommes pas en droit de les dilapider comme de mauvais pères de familles. Nous n'avons qu'un droit de jouissance sur les biens de corporation, il ne nous appartient nullement de les aliéner, il est de notre devoir de les transmettre intacts à la postérité. Dans d'autres cantons les lois limitent la libre disposition des forêts et l'état en surveille l'exploitation.

Apprenons donc à user sagement du beau droit que nous possédons d'administrer nous mêmes les biens de nos corporations. Le bois acquiert chez nous d'autant plus de valeur que les tourbières diminuent chaque année, le temps vient où toutes nos tourbes seront exploitées et où nous en serons réduits au bois pour tout combustible. Nous terminons en rappelant les vers cités à Sarnen par le président annuel de la société des forestiers suisses :

Ce qui nous était salutaire,
Fut pour nous fondé par nos ancêtres,
C'est aussi notre belle part
De fonder à notre tour pour les générations futures.

Coup d'œil sur la température en 1871.

Décembre 1870 avait amené un hiver froid qui se maintint bien durant les mois de janvier et février 1871. En janvier la température s'éleva rarement au-dessus de 0° , pas même à midi, et en février on ne put compter que quelques jours exempts de gel. La plus basse température, 10° R., fut constatée le 11 janvier; dans la règle jusqu'au milieu de février le thermomètre marquait au point du jour entre 4° à 7° R., et dès lors jusqu'au 26 février — 2 à — 4° . Des dégels de très-courte durée se firent remarquer le 18 janvier, ainsi que le 7 et le 20 février. Le sol n'était que faiblement couvert de neige, le 9 février le tapis blanc avait disparu des vallées, mais pour un jour seulement. Le 22 février la neige quitta les vallées pour un plus long temps, et le 13 la neige d'hiver disparut de l'Uetliberg.

En général le mois de mars fut peu agréable. La température s'abaisse encore souvent au-dessous de 0° , et même le 31 mars jusqu'à — 4° . Le 16 et le 17 il tomba beaucoup de neige, qui demeura dans la vallée jusqu'au 20, sur l'Uetliberg jusqu'au 24. Le 28 et le 30 mars, puis le 1er et le 2 avril, on vit encore des tourbillons de neige.

Le mois d'avril fut plus favorable, en général doux et humide, aussi la végétation ne tarda pas à se réveiller; mai en revanche fut très-sec et froid, dans les localités exposées la